

Prestations de télésurveillance et levées de doutes pour les bâtiments du Département des Côtes d'Armor

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-INTER8-ST
Date limite de remise des plis	30 / 09 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département des Côtes d'Armor

Direction de l'immobilier - Service maintenance et entretien
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Téléphone : 02.96.62.62.22

Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr

Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations *de télésurveillance et levées de doute dans les bâtiments du Département des Côtes d'Armor*.

Code CPV	Libellé CPV
79714000-2	Services de surveillance
79710000-4	Services de sécurité

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Prestations de télésurveillance et levées de doute pour les bâtiments du Département des Côtes d'Armor
	Acheteur	Département des Côtes d'Armor
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Les lieux d'exécution sont indiqués au CCTP.
	Durée du marché	Le marché débute à compter du 1 ^{er} février 2027 et se termine au 31 octobre 2027. Il est reconductible 1 fois pour une durée de 1 an.
	Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : la décomposition des prestations serait incompatible avec les exigences techniques de sûreté, de sécurité et de réactivité.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Liste des sites télésurveillés (annexe au CCTP)
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Questionnaire / lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme
- Règlement de la Consultation
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Cadre de réponse

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 3 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

➤ **A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :**

Document	Descriptif
Situation juridique	
Copie du redressement judiciaire	<i>Copie du redressement judiciaire (le cas échéant)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Autorisations	<i>Agrément du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle...)</i>
Références services similaires	<i>Liste principaux services de télésurveillance effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	<i>Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat</i>
Questionnaire dédié à la promotion de la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle	<i>Le Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de son plan départemental d'actions en faveur de l'égalité femme-homme 2021-2024, et de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), s'est engagé vers une commande publique sociale, inclusive et responsable. Un de ses axes concerne la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle.</i> <i>Ainsi, sans que cela ne constitue un critère de jugement, il est demandé à chaque candidat de renseigner le questionnaire à visée pédagogique joint au DCE.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➤ **L'offre des candidats est composée des documents suivants :**

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement complété et <u>signé électroniquement</u> .
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Bordereau des prix unitaires (Annexe de l'Acte d'Engagement), complété et remis <u>au format modifiable et .pdf</u> .
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Le détail quantitatif estimatif est un document non contractuel, destiné au jugement du critère « Prix ». Le BPU et le DQE se trouvent dans le même fichier, dans 2 onglets différents. Le fichier est paramétré de manière à ce que les prix unitaires du BPU se reportent dans le DQE. Il doit être complété et remis <u>au format modifiable et .pdf</u>.
Cadre de réponse	Cadre du mémoire technique doit être obligatoirement complété et remis à l'appui de l'offre. Sa non-production entraînera le rejet de l'offre. Il est destiné au jugement des critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement ». Les candidats sont invités à répondre de façon précise à toutes les questions. A défaut, la notation des critères sera pénalisée. Il est obligatoire de compléter le cadre de réponse. Cependant, si le candidat dispose de documents déjà existants adaptés à la formalisation de sa réponse, il peut les présenter en complément sous réserve que ces documents soient « succincts » de 5 pages recto/verso maximum. Il accompagnera ce complément d'un sommaire listant les points énoncés par le présent Cadre et indiquant la page où se situe la réponse. Chaque question sera jugée séparément sur les réponses apportées et les certificats joints. De façon générale, privilégier les explications synthétiques et claires. Les Certificats ou attestations joints doivent être en cours de validité. Le volume du document doit être limité au strict nécessaire en privilégiant la qualité plutôt que la quantité.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Dourven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature
1. Garanties juridiques
2. Garanties financières
3. Garanties techniques et professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 points)	La valeur technique sera appréciée au regard du cadre de réponse complété remis par le candidat. Les éléments techniques suivants seront jugés sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci- après :
- Sous-critère N°1 : Organisation et interlocuteurs de l'entreprise dédiés aux prestations (15 pts)	<i>1.1 Identification des interlocuteurs dédiés à l'exécution des prestations (renseigner les noms et coordonnées mail et téléphonique des personnels chargés de chacun des rôles suivants) :</i> - Encadrant responsable de la prestation et son suppléant : - Commandes, devis, facturation, comptabilité : - Gestion commerciale : <i>Le candidat peut fournir un organigramme (auquel cas, préciser ci-dessous la dénomination du fichier). [3 points]</i> <i>1.2 Organisation du candidat pour assurer les prestations de télésurveillance : télésurveilleur dédié (le cas échéant, identifier le / les interlocuteur(s)) ; interlocuteurs et procédure pour le raccordement des sites à la télésurveillance (envoi des fiches de programmation / de raccordement)... [6 points]</i> <i>1.3 Certifications pour la télésurveillance et méthodologie de traitement alarmes [6 points]</i>
- Sous-critère N°2 : Moyens humains dédiés aux levées de doute (11 pts)	<i>2.1 Nombre d'agents affectés à la prestation de levée de doute (périmètre d'intervention, mobilité...) [6 points]</i> <i>2.2 Qualification des agents proposés (statuts, profils, certifications, formations, recyclages, ...) [5 points]</i>
- Sous-critère N°3 : Equipements mis en place pour l'exécution des prestations (8 pts)	<i>3.1 Tenue vestimentaire des agents pour la levée de doute (description). Le candidat fournira un visuel (intégré au cadre de réponse ou en annexe). [4 points]</i> <i>3.2 Moyens et équipements dédiés à l'exécution des prestations (description de la solution de main courante proposée, moyens internes de communication favorisant la coordination et les échanges, protection de travailleur isolé...) [4 points]</i>
- Sous-critère N°4 : Méthodologie pour la réalisation des prestations (26 pts)	<i>4.1 Organisation mise en œuvre pour assurer les levées de doute (moyens internes ou externes, capacité à intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire, réactivité, véhicules dédiés à la prestation...) [6 points]</i> <i>4.2 Modalités mises en œuvre par le candidat pour assurer la continuité de la prestation de levée de doute (astreinte,</i>

Critère et pondération	Descriptif
	<i>localisation des agents remplaçants, délai d'intervention, augmentation ponctuelle des effectifs, management de proximité, remplacement agent défaillant, etc...</i> [5 points] <i>4.3 Modalités de contrôle et de coordination des prestations : communication entre la centrale de télésurveillance et les agents chargés des levées de doutes, modalités de vérification de la réalisation des prestations, restitution au Département, processus qualité... [6 points]</i> <i>4.4 Suivi du marché : méthode proposée pour restitution des interventions au Département, rapports, processus en cas de dysfonctionnement rapporté par le Département (mise en œuvre d'actions correctives...) [5 points]</i> <i>4.5 Capacité à intervenir sur une ronde au site des Archives départementales (site Q02), suite à une demande inopinée du Département. [4 points]</i>
2. Prix (35 points)	Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat) Sur la base du montant total TTC du DQE.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (5 points)	Ce critère sera apprécié au regard du cadre de réponse complété remis par le candidat, sur la base des éléments ci-dessous : <i>Le candidat doit décrire, de manière détaillée, les moyens mis en œuvre pour prendre en compte le développement durable et la protection de l'environnement dans l'exécution des prestations du présent marché.</i> <i>Cette description portera notamment sur :</i> - les caractéristiques environnementales des livrables éventuels ; - les modalités de déplacements ; - la qualité environnementale des matériels et équipements mobilisés ; <i>ainsi que toute autre pratique favorable à l'environnement.</i>

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère « valeur technique » et le critère « performances en matière de protection de l'environnement », selon le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
100 %	Excellent	Éléments de réponse très pertinents et complets répondant parfaitement aux attentes.
80 %	Très satisfaisant	Éléments de réponse pertinents, répondant aux attentes, mais insuffisamment développés.
60 %	Satisfaisant	Éléments de réponse assez satisfaisants mais incomplets sur plusieurs points.
40 %	Peu satisfaisant	Éléments de réponse succincts, très insuffisants.
20 %	Insatisfaisant	Éléments de réponse insatisfaisants, qui ne répondent pas aux attentes.
0 %	Non répondu	Aucune disposition n'est prévue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)